

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 34

Artikel: Bavardage de saison : les vacances. - Chez nos hôtes
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La plus grande entreprise du siècle.

A la lecture de ce titre, nos lecteurs ont sans doute immédiatement pensé au Transsibérien, œuvre immense, admirable, non seulement au point de vue des travaux du génie civil, mais au point de vue social. La *Semaine littéraire* a publié sur ce chemin de fer un article excessivement complet et intéressant, signé A. de Morsier, et duquel nous nous permettons d'extraire les quelques détails qu'on vailire, tout en regrettant de ne pouvoir le reproduire en entier.

Dans quelque temps, il sera possible de se mettre en wagon à Paris, pour en descendre à la gare de Vladivostok, sur le littoral de la mer du Japon, après avoir traversé toute la Sibérie méridionale, qui offre des régions extrêmement variées. Au nord, on trouve les marais polaires, la zone désolée de la Taïga, les forêts vierges de sapin et de pins, et les steppes désolées où aucune culture n'est possible. Au sud, une zone fertile, assez peuplée en certains endroits et très propre à la colonisation. C'est cette dernière que traverse le Transsibérien.

La ligne commence au pied de l'Oural, à Tcheliabinsk, et se dirige sur Omsk, où elle traverse le fleuve Irtych. Elle s'engage ensuite dans les steppes de Baraba, à travers la province d'Altaï, et passe au sud de Tomsk, après avoir franchi l'Obi et les domaines privés de l'Empereur. Là commence la région montagneuse dont les sommets s'élèvent jusqu'à près de 3000 mètres. Le chemin de fer atteint bientôt Krasnoïarsk, sur le Yénisséï, puis Irkoutsk, et tout près, Listvennitchny, au bord du lac Baïkal. Le train tout entier est alors embarqué sur un bateau brise-glace spécial. Ce lac grandiose, réputé pour ses terribles tempêtes, mesure 600 kilomètres de long et, à certains endroits, 90 de large. Le trajet du bateau-train est de 67 kilomètres. Bientôt une ligne contournera l'extrémité sud du lac, évitant les inconvénients de ce transbordement et diminuant encore la durée du trajet.

La ligne, actuellement terminée, s'arrête à l'est du Baïkal, à Kaidalovo. De là à Vladivostok, il reste encore 1500 kilomètres en construction. Ainsi, du Havre à la mer du Japon, par Paris, Berlin, Moscou, Irkoutsk, la ligne compte 11,950 kilomètres, dont 10,210 appartiennent au Transsibérien. Aujourd'hui, il faut encore, en utilisant cette ligne, trois semaines et demie pour se rendre de Londres à la mer du Japon (il en faut six par Suez); mais une fois la ligne terminée, on ira de Paris à Schangaï en seize jours, pour le prix de 860 francs, au lieu de 35 jours pour 1500 francs environ (1^{re} classe) par mer. De Moscou à Port-Arthur, le billet de 1^{re} classe coûtera 310 francs.

De Moscou à Irkoutsk, le voyage dure 9 jours. La vitesse du train de Sibérie est actuellement d'environ 40 à 45 kilomètres.

L'établissement de la ligne a rencontré des obstacles considérables, vu l'éloignement de tout centre industriel et le climat excessif de ces régions. La température tombe quelquefois à 40° en hiver, tandis qu'en été la chaleur peut être torride. Il a fallu construire d'immenses ponts et en aménager les piles de façon qu'elles résistent à la poussée des glaces. Le pont sur le Yénisséï à 895 mètres de long, avec des travées de 150 mètres.

Il s'agit donc d'un long voyage exigeant un confort tout particulier et des précautions hygiéniques bien étudiées pour résister aux rudesses du climat. Le train comporte cinq longues voitures, une de première classe, deux de seconde, un wagon-salon-salle à manger et le fourgon avec la salle de bain,

la station électrique, les bagages et les offices.

La salle à manger, qui tient aussi lieu de salon de conversation, mesure 8 m. 20 sur 3 m.; 28 personnes peuvent s'y installer à l'aise. On y trouve des divans, un piano, une bibliothèque, des jeux, etc. Une salle de bain et douches est aussi à la disposition du voyageur, ainsi que des appareils de gymnastique pour le relâchement des muscles. On y a installé même un vélodipède fixe. N'oublions pas la chambre noire, la pharmacie, les sonnettes et signaux électriques divers, la boîte aux lettres, le réservoir d'eau, la cuisine, les glacières, les toilettes et accessoires, les allume-cigares électriques pour diminuer les chances d'incendie, les appareils de secours en cas de feu, et les pulvérisateurs automatiques à parfums pour certains locaux.

Détail amusant : le médecin fait également, sur demande, office de barbier.

Les conducteurs sont également menuisiers, tapissiers, serruriers et, à leurs heures, cire-bottes et brosseurs. — Les voyageurs ont à disposition des balcons d'où ils peuvent à l'aise contempler la vue.

La station électrique du fourgon fournit la lumière au moyen de ses dynamos et d'une turbine à vapeur de cinq chevaux, aidés des accumulateurs de réserve. Le chauffage du train est à eau chaude.

Ce fut le 17 mars 1891 que parut le décret relatif au Transsibérien et, en 1893, fut constitué le comité de fondation et d'étude.

Tel est ce chemin de fer essentiellement colonisateur, qui a doté de vie et de travail des régions jusqu'alors bien délaissées, qui unit des races différentes et les rapproche par le commerce et la science.

Bavardage de saison.

Les vacances. — Chez nos hôtes.

Nous sommes en pleine saison de vacances. Tout chôme. Tout le monde est à l'herbe ou aux eaux.

Ah! les vacances! on n'en parlait pas tant jadis. C'était un mot à l'usage seul de ceux qui ne faisaient rien, de ceux que le sort avait favorisés de rentes, leur permettant de jouir de tous les biens de ce monde et de regarder travailler les autres gens. Quant à ces derniers — les autres gens, — ils ignoraient les vacances. Ils peinaient sans relâche leur vie durant et ne s'en croyaient pas plus malheureux. A peine, l'été — la belle saison comme on disait — leur était-il le prétexte de fermer, le soir, un peu plus tôt leur boutique ou leur atelier, pour s'en aller, avec leurs familles, humer un peu d'air frais sur les promenades de la ville.

Souvent même, on se contentait de sortir quelques sièges devant la maison. Toute la famille y prenait place. Le père fumait sa pipe, la mère tricotait. Apres d'elle, ses filles brodaient, jetant par-ci, par-là, à la dérobée, sur les jeunes garçons qui se promenaient en bandes, des regards qui leur étaient aussitôt rendus. Les garçonnets jouaient à la paume ou à « saute-mouton » au milieu de la rue.

Parfois, des voisins, ou même des amis habitant un autre quartier, venaient grossir le cercle. On leur offrait des sièges et l'on passait la soirée, là, sur le trottoir, à jaser, à rire, à jouer, jusqu'à l'heure du couvre-feu, absolument comme le font, avec bien moins de sim-

plicité et de naturel, les hôtes élégants de nos hôtels alpestres, se pavanant sur les terrasses fleuries et étincelantes de lumières.

On allait alors beaucoup moins au vert et cependant il y avait la moitié moins qu'aujourd'hui d'anémiques, de phthisiques, de névrosés, enfin de tous ces pauvres de santé qui sont une clientèle fidèle des « séjours de vacances ». D'où cela? Mystère!

A présent, tout le monde veut des vacances, tout le monde en prend. C'est une mode, une obligation. D'ailleurs, c'est de bon ton. « Mais, de quel temps êtes-vous donc? » exclameraient les personnes à qui vous diriez que vous avez passé tout l'été en ville.

Croyez bien que je ne blâme nullement les gens qui prennent des vacances; au contraire. Que tous ceux qui le peuvent en profitent largement. C'est le souhait que je forme, sans me demander si les vacances sont un bien nécessaire, au point de vue hygiénique ou à tout autre point de vue.

Une chose est certaine, c'est qu'il fait toujours bon quitter, ne fût-ce que pour quelques heures, les soucis et les tracasseries de l'existence, plus nombreux et plus cuisants encore que jadis.

C'est ce que j'ai fait, il y a quelques semaines. En compagnie de bons amis, gais compagnons, amants de la nature et de la liberté, je suis parti pour la montagne.

Je ne vous conterai pas notre course. Cela vous importe peu, sans doute.

Je vous dirai seulement une constatation que j'ai faite et qui a quelque peu gâté mon plaisir.

Nous ne sommes plus chez nous, dans nos montagnes. A moins de nous élever jusqu'au domaine des glaces éternelles ou de gravir ces sommets majestueux, où les mesquines vanités humaines n'ont plus cours, nous ne nous appartenons pas. Nous sommes les hôtes de nos hôtes. Et c'est de la tolérance plus que de l'hospitalité qui nous est accordée.

C'est un sentiment pénible que celui de cette dépendance, pour ceux qui, comme moi, y sont condamnés, n'étant pas d'intrépides grimpeurs, et ne s'élevant pas au-delà de la patriarcale région des pâturages, où, tout au plus, court-on le risque de se trouver, au détour d'un sentier, tête pour « cornes » avec un taureau de méchante humeur.

Les modestes auberges de jadis, si accueillantes, ont dû céder la place à des somptueux hôtels, où nos hôtes exercent une autorité incontestée et qu'il serait dangereux de leur vouloir disputer. Et, chose triste à dire, certains de nos maîtres d'hôtels, dans cette soumission constante aux moindres exigences de leur clientèle cosmopolite, dans cette obligation de lui complaire, ont contracté une sorte de dédain pour les gens du pays, en général, et pour les modestes excursionnistes, en particulier. Nous sommes le fretin, bon pour se contenter de tout ce qu'on lui donne et devant encore s'estimer heureux qu'on veuille bien le lui donner.

Récemment, dans un hôtel de montagne,

nous manifestations le désir — bien naturel — de dîner à l'écart, tout simplement, d'une omelette et d'une salade. On nous regarda d'un air qui semblait dire : « Pas de ces fantaisies ; on n'est pas là pour agir selon vos caprices, » et d'un ton qui n'admettait pas de réplique, on nous imposa la table d'hôte, ajoutant que nous pouvions nous y asseoir sans scrupule, « la maison recevant aussi les excursionnistes de passage ».

Il est donc, chez nous, des « maisons » qui ne reçoivent pas les excursionnistes indigènes, et où leur argent n'a pas la même valeur que celui des nobles étrangers ?

C'est un peu fort, qu'en pensez-vous ?

A table, nous dûmes subir les coups d'œil hautains, les sourires narquois de tous et les tartarinades de certains alpinistes de salon, plus intrépides devant le roastbeef que devant les sommets d'alentour.

Je ne suis pas de ceux qui s'insurgent contre « l'invasion des étrangers ». Si notre pays leur plaît, qu'ils y viennent tant qu'ils le voudront ; nous leur en ferons les honneurs le plus gracieusement du monde. On a dit que la Suisse est la table d'hôte du monde : ce rôle n'a rien que de très flatteur ; nous l'acceptons volontiers.

Nos visiteurs se plaignent parfois que nous leur faisons payer bien cher nos côtelettes. C'est leur faute, après tout. S'ils voulaient, chez nous, vivre un peu plus de notre vie — condition essentielle pour bien comprendre et apprécier un pays — il n'y aurait pas tant de ces « grrands » hôtels, où le prix des côtelettes rivalise d'élévation avec les hautes cimes dont ces hôtels ont emprunté le nom.

Nous ne demandons pas mieux que de faire bon ménage avec nos hôtes et sommes, pour cela, animés de la meilleure volonté. De leur côté, qu'ils veuillent bien ne pas trop oublier qu'ici, ce sont eux qui sont chez nous et non pas nous qui sommes chez eux. X.

L'œuvre de la fleur.

Sous ce titre, un journal français parle avec éloges de cette œuvre charmante, due à la généreuse initiative de dames qui se sont imposé la belle tâche de porter aux malades pauvres, soit à leur domicile, soit dans les hôpitaux, quelques fleurs pour égayer leurs yeux.

Il est certes bien doux pour celui qui est couché sur un lit de souffrances, pour les femmes tout particulièrement, de trouver à leur réveil, sur leur table de nuit, un gracieux bouquet apporté par des mains charitables. Ces témoignages de sympathie, qui réjouissent les yeux et le cœur des malades, leur font, sans doute, au moral, beaucoup de bien ; ils y sont très sensibles ; ils se sentent ainsi moins isolés, moins délaissés, et envisagent leur sort avec plus de courage et de résignation.

On nous dit que cette œuvre, à la fois si chrétienne et si touchante, existe à Lausanne, ainsi que dans plusieurs villes de la Suisse. Nous désirons vivement apprendre plus en détail comment elle se pratique.

S'agit-il d'une réelle association de dames, procédant d'une manière régulière, ou chacune de celles-ci agit-elle isolément, de son propre mouvement et quand bon lui semble ?.. Il se trouvera certainement parmi nos lectrices une personne assez aimable et obligeante pour nous donner à ce sujet quelques renseignements qui seront lus avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. L. M.

Les drôleries de l'éloquence.

Les séances du Grand Conseil ou de tel de nos Conseils communaux sont égayées parfois par les saillies de quelque député humoriste.

Nul ne s'en plaint, car un mot drôle coupe court aux discussions tempêteuses, et les explosions de rires réconcilient pour quelques instants les partis et les adversaires en apparence les plus irréductibles. Mais ces moments où nos autorités législatives se départent de leur gravité sont en somme fort rares. Il n'en est pas de même en Angleterre.

Si le Parlement de la Grande-Bretagne ne se distingue pas, comme d'autres, par ses scènes de charivari et de pugilat, il est célèbre, en revanche, par le burlesque de nombre de ses délibérations.

Cet été, à la Chambre des lords, on discutait la loi interdisant les cruautés envers les animaux féroces tenus en captivité.

Certains lords combattaient vivement cette loi, prétextant qu'avec son aide on pourrait porter atteinte à tous les sports, quels qu'ils fussent.

Le comte de Kimberley, pour ridiculiser ceux qui soutenaient cette opinion, déclara gravement :

« Mylords, vous avez raison. Ainsi, on peut affirmer que cette loi, si elle est votée, empêchera qu'on pêche à la ligne, avec un ver comme appât ».

Surprise générale. Les pairs d'Angleterre se regardent, interloqués.

« Oui, messieurs, poursuit le comte. Dans la catégorie des animaux féroces, on vous propose de comprendre aussi les reptiles. Or, un ver de terre peut être considéré comme un reptile. Un ver empalé par un hameçon est évidemment tenu en captivité. Par conséquent, un pêcheur qui emploiera un ver vivant comme appât pourra être poursuivi pour cruauté envers un animal féroce tenu en captivité ».

Un éclat de rire formidable retentit dans la Chambre et les adversaires de la loi furent désarmés.

Lord Salisbury est un humoriste extraordinaire. Son ironie tranquille est redoutée des ennemis du gouvernement. Il excelle à diminuer un adversaire en le ridiculisant par des compliments outrés ou par des sarcasmes aimables. Il a souvent des rapprochements inattendus. Dernièrement, comme on examinait un projet de loi tendant à autoriser la vente de la bière le dimanche, le premier ministre dit :

« J'exprime ma sympathie envers ceux qui émettent ce vœu, car, quoique je ne boive jamais de bière, je sens très bien que si j'en buvais, j'en prendrais tout autant le dimanche que les autres jours ».

Dans une discussion récente, M. Labouchère fait rire tout le Parlement en établissant une distinction subtile entre un avocat et un homme d'affaires :

« Un avocat, dit-il, n'est pas un homme d'affaires. La spécialité de l'avocat c'est incontestablement de gagner de l'argent en se querellant avec un autre avocat, à propos des affaires des autres. Donc, il n'est pas un homme d'affaires ».

Dans les commissions parlementaires, des scènes amusantes se passent souvent. Il y a un mois, les délibérations d'une importante commission furent interrompues par les grondements terribles et prolongés du tonnerre.

« A l'ordre ! A l'ordre ! » s'écria le président impatienté.

Une tempête de rires se mêla alors aux grondements atmosphériques.

Mais le Parlement de la Grande-Bretagne n'a pas seulement ses humoristes et ses pince-sans-rire ; il a aussi des membres qui se sont acquis une sorte de célébrité par leurs gaffes oratoires, souvent fort divertissantes. De ce nombre est un représentant de l'Irlande à la Chambre des Communes, M. Flavin.

Dans la session qui vient de se clore, M. Flavin, employant par erreur le mot *burglar* (cambrioleur), pour Burgher, dit dans un de ses discours : « Oui, messieurs, parmi les défenseurs du Transvaal, on voit des gamins de seize ans, à côté des plus vieux cambrioleurs à tête blanche ».

Du même M. Flavin :

« Vous avez beau jeu d'envoyer nos soldats irlandais se faire tuer dans vos guerres et ensuite de les faire revenir pour passer le restant de leurs jours dans les *workhouses* (asiles) de l'Irlande ».

Un autre député irlandais :

« Messieurs, je vais répéter maintenant ce que j'ai été empêché de dire tout à l'heure ».

Les députés irlandais n'ont point le monopole des bévues. Il y a quelques jours, sir E. Ashmead Bartlett laissa tomber ces paroles :

« Certains projets défendus par les membres qui sont derrière moi, lesquels membres, je le vois avec regret, ne sont pas à leur place... ».

M. Ashmead Bartlett ne put continuer, tant la Chambre des Communes se tordait.

Un autre député :

« Je prie instamment le président du *Local Government Board* de nous faire connaître dans un rapport le nombre des enfants encore à naître qui n'ont pas été vaccinés ».

De M. E. Robertson :

« Les mœurs prodigieuses des officiers de l'armée devraient être piétinées d'une main ferme ».

Cela rappelle la fameuse définition qu'un Français donnait de la forêt vierge : « Une forêt où la main de l'homme n'a jamais mis le pied. »

M. Flavin, déjà nommé, prononça récemment ces paroles sur un ton pathétique :

« Un cœur tout aussi brave bat sous la tunique d'un fantassin irlandais que sous le *hill* (jupon) d'un Gordon highlander (soldats écossais portant une courte jupe quadrillée). Après celle-là, on peut tirer l'échelle. »

A n'on conset de guerra.

Se y'ein a bin qu'ont prâo mounia quand vont passâ l'écoûla pè la caserna de Lozena, y'ein a prâo assebin que n'ont pas dâi moués de napoléions à brassâ et que ne poivont pas allâ baïre quartetta ti lè iadzo que y'a repou, coumeint y'ein a tant que font, assebin cliâo pourro coo sont bin à pllieindrè quand vavont ti lè z'autro traci sè désâiti dein lè pintès et que dussont sè conteintâ d'allâ baïre à la goletta se l'ont sai et pacheintâ tant qu'ao dzo de la pàye po poâi s'accordâ on demi.

Mâ, s'on est on pourro diabblio, ne faut tot parai pas fèrè coumeint lo valet à Pudzon que s'ein est vu de 'na tota sorcière :

On lulu, qu'étâi à maîtrè pè Romané et que lo cognessai, lo rêssivè du grantein po avâi on part de tsaussès militéro, kâ l'avâi oîu derè que l'étâi dâo drap que douravè destra et sè peinsavè qu'ein décoseint cé riban rodzo que ia à la coutera, cein l'âi farâi dâi totès ballès tsaussès po la demeindze. Et, ma fai, cé luron a bin tant segnoulà Pudzon que stusse sè dècidâ dè lâi ein veindrè on part dâi sinnès po trai francs cinquanta. Sé desâi : « Nion ne vâo cein savâi et y'arè dinse cauquies centimes po baïre on verro avoué lè z'amis ! »

Mâ, y'ein eut ion qu'eut veint dè l'affèrè et coumeint c'étâi on coo que fasâi dâi pi et dâi mans po avâi lè galons, po sè fèrè bin veni, l'allâ tot lo drai cein redipettâ à sergeant-majo, que fe on rappo, et la mima né, lo pourro Pudzon étâi bo et bin à crotton, kâ n'est pas dâi badenâdzo que dè battè mounia avoué lo drap dè l'Etat !

Cauquies dzo pe tâ on fe passâ Pudzon dévant lo Conset de guerra que l'a condamné à trai mai dè preson à fèrè à tsatè dè Tselion,